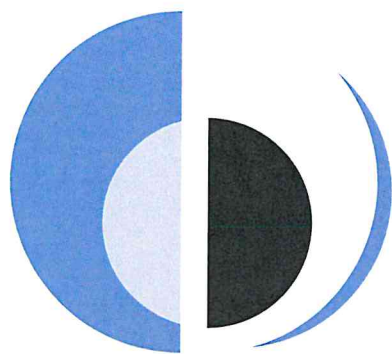




**AUDIT
CONSULTANT**

ASSOCIATION BATIR

FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS

73 Boulevard Georges Pompidou
05000 GAP

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31/12/2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Relatif à l'exercice de 12 mois clos le 31/12/2018

A l'assemblée générale de l'ASSOCIATION BATIR FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS

I) Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION BATIR « FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS » relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Conformément à la possibilité ouverte aux micro-entreprises par l'article L. 123-16-1 du code de commerce, ces comptes ne comprennent pas d'annexe.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

II) Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III) Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV) Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale n'appellent pas de commentaires particuliers.

V) Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

VI) Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

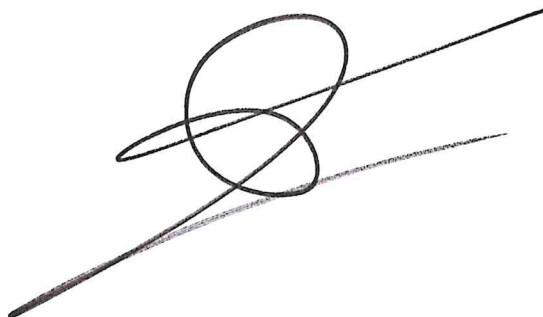
Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.

Fait à MARSEILLE, le 30/05/2019

Le commissaire aux comptes

Pour AUDIT CONSULTANT

David CALVET

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized loop followed by a long, sweeping horizontal stroke that extends to the right.

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux Comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

État préparatoire au Bilan Actif

État exprimé en €

		Du 01/01/2018 Au 31/12/2018			Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net	
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
	Immobilisations Incorporelles					
	Frais d'établissement	AB	AC			
	Frais de recherche et de développement	AD	AE			
	Concessions brevets droits similaires	AF	AG			
	Fonds commercial (1)	AH	AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	Avances et acomptes	AL	AM			
	Immobilisations Corporelles					
	Terrains	AN	AO			
	Constructions	AP	AQ	853 011,97	909 718,09	996 703,58
	Installations techniques, mat et outillage indus.	AR	AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	634 044,40	129 007,29	166 237,00
	Immobilisations en cours	AV	AW			
	Avances et acomptes	AX	AY			
	Immobilisations Financières					
	Participations évaluées selon mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV			
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières	BH	BI			
	TOTAL (II)	BJ	BK	1 487 056,37	1 038 725,38	1 162 940,58
COMPTES DE REGULARISATION	Stocks et en-cours					
	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	38 039,86	38 039,86	41 138,53
	En-cours de production de biens	BN	BO			
	En-cours de production de services	BP	BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
	Marchandises	BT	BU			
	Avances et Acomptes versés sur commandes	BV	BW			
	Créances					
	Créances clients et comptes rattachés (3)	BX	BY	77 487,41	77 487,41	89 806,33
	Autres créances (3)	BZ	CA	67 967,16	67 967,16	90 868,69
	Capital souscrit appelé, non versé	CB	CC			
	Valeurs mobilières de placement	CD	CE	155 900,00	155 900,00	153 380,00
	Disponibilités	CF	CG	191 542,66	191 542,66	367 955,45
	Charges constatées d'avance (3)	CH	CI	1 272,68	1 272,68	1 702,68
	TOTAL (III)	CJ	CK	0,00	532 209,77	744 851,68
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CL				
	Primes et remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif (VI)	CN				
TOTAL ACTIF		CO	1A	1 487 056,37	1 570 935,15	1 907 792,26
Renvois : (1) Dont droit au ball :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

AUDIT CONSULTANT
Commissaire aux Comptes

État préparatoire au Bilan Passif

État exprimé en €

Du 01/01/2018
Au 31/12/2018Du 01/01/2017
Au 31/12/2017

Capitaux Propres	Capital social ou individuel (1)	DA		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	DB	424 564,50	432 627,01
	Ecart de réévaluation (2)	DC		
	RESERVES			
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)	DF		
	Autres réserves	DG		
	Report à nouveau	DH		
	Résultat de l'exercice	DI	-141 299,99	-8 062,51
Autres Fonds Propres	Subventions d'investissement	DJ	526 067,40	585 295,44
	Provisions réglementées	DK		
	Total des capitaux propres	DL	809 331,91	1 009 859,94
	Produits des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	Total des autres fonds propres	DO	0,00	0,00
	Provisions pour risques	DP	69 190,72	65 677,10
	Provisions pour charges	DQ	416 652,12	425 816,48
	Total des provisions	DR	485 842,84	491 493,58
	DETTE FINANCIERES			
Dettes	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	39 000,00	52 000,00
	Emprunts et dettes financières divers	DV	28 937,82	27 853,80
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	52 868,02	70 916,05
	DETTE D'EXPLOITATION			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	42 571,53	108 828,57
	Dettes fiscales et sociales	DY	103 052,22	133 832,37
	DETTE DIVERSES			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Renvois	Autres dettes	EA	9 330,81	13 007,95
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	Total des dettes	EC	275 760,40	406 438,74
	Ecart de conversion passif	ED		
	TOTAL PASSIF	EE	1 570 935,15	1 907 792,26
	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Écart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

AUDIT CONSULTANT
Commissaire aux Comptes

État préparatoire au Compte de résultat 1/2

Du 01/01/2018
Au 31/12/2018

Du 01/01/2017
Au 31/12/2017

			France		Exportation		AUDIT CONSULTANT Commissaire aux Comptes	
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	FA		FB	FC			
	Production vendue	FD		FE	FF			
	Biens	FG	1 194 226,51	FH	FI	1 194 226,51	1 228 265,84	
	Services	FJ	1 194 226,51	FK	FL	1 194 226,51	1 228 265,84	
	Montant net du chiffre d'affaires							
	Production stockée				FM			
	Production immobilisée				FN			
	Subvention d'exploitation				FO	35 697,00	46 301,16	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges (9)				FP	135 412,16	97 671,79	
	Autres produits (1) (11)				FQ	54 764,21	59 306,05	
Total des produits d'exploitation (2)					FR	1 420 099,88	1 431 544,84	
Charges d'exploitation	Achats de marchandises				FS			
	Variation de stock				FT			
	Achats de matières et autres approvisionnements				FU	304 358,86	318 260,60	
	Variation de stock				FV	3 098,67	-3 961,47	
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)				FW	463 025,66	419 624,71	
	Impôts, taxes et versements assimilés				FX	21 175,20	15 181,29	
	Salaires et traitements				FY	481 896,30	417 337,55	
	Charges sociales du personnel (10)				FZ	172 402,50	159 965,23	
	Dotations aux amortissements				GA	125 655,56	131 033,75	
	Dotations aux provisions :							
	- sur immobilisations				GB			
	- sur actif circulant				GC			
	- pour risques et charges				GD	40 662,18	39 642,52	
	Autres charges (12)				GE	3 868,02	2 118,10	
Total des charges d'exploitation (4)					GF	1 616 142,95	1 499 202,28	
RESULTAT D'EXPLOITATION					GG	-196 043,07	-67 657,44	
Opér. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré				GI			
Produits financiers	De participations (5)				GJ			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	3 581,10	3 958,58	
	Reprises sur provisions et transfert de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
	Total des produits financiers				GP	3 581,10	3 958,58	
Charges financières	Dotations aux amortissements et aux provisions				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR			
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
	Total des charges financières				GU	0,00	0,00	
RESULTAT FINANCIER					GV	3 581,10	3 958,58	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS					GW	-192 461,97	-63 698,86	

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes

AUDIT CONSULTANT
Commissaire aux Comptes

CATEGORIES	MODE	DUREE
Constructions	Linéaire	-
Agencements et aménagements	Linéaire	10 -18 ans
Installations techniques	Linéaire	-
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

Subvention d'investissement et amortissements : les travaux de réhabilitation de l'espace restauration du FJT achevés au 31/12/2014 sont partiellement couverts par des subventions d'équipement donnant lieu à reprise d'amortissement au même rythme que les dotations suivant détail en annexe 2 et 2bis.

Annexe 3 : Frais de siège

Cette annexe n'est plus fournie (Frais de personnels détachés et frais de siège).

Auparavant les comptes annuels de l'association consolidaient les comptabilités de chacun des deux établissements (FJT et LDJE).

A compter du 01/01/2017 la comptabilité générale couvre les deux établissements, la ventilation des frais est effectuée directement par sections analytiques.

Etat des provisions : voir annexe 4

Charges pour Congés Payés

- Montant brut de 26 872.82 + charges sociales de 47% 12 630.23 Le montant brut correspond à 1/26eme du salaire moyen mensuel par salarié proratisé en fonction des jours acquis au 31.12

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du dernier prix d'achat connu.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Foyer des Jeunes Travailleurs :

Stocks

Vivres.....26 225.13 €
Boissons restaurant 1 661.54 €
Boissons bar 779.99 €
Fuel : 6 577.20 €
9373,20 €

Logis des Jeunes des Ecrins

Fuel : 2 796.00 €
02

Total des stocks : 38 039.86€

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

AUDIT CONSULTANT
Commissaire aux Comptes

INFORMATIONS SUR LES REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que le règlement du CRC 99.03 du 29/04/99 relatif à la réécriture du plan comptable général.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes : néant

Changement de méthode

néant

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Etat des immobilisations : voir annexe 1

Etat des amortissements : voir annexe 1

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur cout d'entrée de 155 900.00 euros. Il n'y a pas de plus value latente significative.

AUDIT CONSULTANT
Commissaire aux Comptes

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir : Voir annexe 5

Charges à payer : voir annexe 6

Charges constatées d'avance : voir annexe 7

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagements financiers

Engagements reçus :

- Convention Communauté de Communes des Ecrins

Par cette convention sont pris en charge les frais de personnel valorisés sur le compte d'exploitation (pour un montant de 27 154.14 € en charges et en produits), et un engagement de paiement pour les loyers et emprunts en cas de difficultés de l'Association BATIR pour l'établissement le Logis des Jeunes des écrins.

Engagement en matière de pension et retraites

Les indemnités de fin de carrière sont couvertes par un contrat d'assurance. La garantie couverte au 31.12.2018 est de 21 023.03 €, auxquelles il faut rajouter la charge à payer constatée au 31.12.2018 pour 1 940.96 euros

EAU DES IMMOBILISATIONS

situation et mouvement n° de compte et intitulé	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Acquisition 2018	Cessions 2018	Valeur brute à la clôture de l'exercice
INSTAL.GENER. AMENAG.DS CONSTRUC,	1 762 566,78	580,92	417,64	1 762 730,06
MATERIEL DE CUISINES	328 964,91			328 964,91
MATERIEL DE TRANSPORT	29 214,21			29 214,21
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	76 967,31		872,60	76 094,71
VOILIER	314 808,70	1 023,04		315 831,74
MATERIEL SOCIO EDUCATIF ET HEBERGEMENT	12 946,12			12 946,12
	2 525 468,03	1 603,96	1 290,24	2 525 781,75

EAU DES AMORTISSEMENTS

Situation et mouvement n° compte	Amortissements cumulés au début de période	Augmentations d'amortissements de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
AMORT. INSTAL. GENER. AGENC. AMENA.	765 863,20	87 402,81	254,04	853 011,97
AMORT. MATERIEL DE CUISINE	233 402,92	21 831,99		255 234,91
AMORT. MATERIEL DE TRANSPORT	29 214,21			29 214,21
AMORT. MATERIEL DE BUREAU ET INFORMA.	69 316,07	3 632,30	872,60	72 075,77
AMORT. MOBILIER	252 093,00	12 690,38		264 783,38
AMORT. MATERIEL SOCIO-EDUCATIF	12 638,05	98,08		12 736,13
	1 362 527,45	125 655,56	1 126,64	1 487 056,37

AUDIT CONSULTANT
Commissaire aux Comptes

OCIATION BATIR
D POMPIDOU
00 GAP

ANNEE d'origine	SUBVENTION A AMORTIR	MONTANT	NBRE D'ANNEE	AMORT ANTERIEUR	AMORTISSEMENT ANNUEL	AMORTISSEMENT CUMULE
2010	CAISSE EPARGNE	5 000,00	3	5 000,00		5 000,00
Travaux de réhab.						
2010	SCI FJT	60 000,00	18	323954,56	59 228,04	383 182,60
2010	CHBRE AGRICULTURE	1 000,00				
2011	VILLE	40 000,00				
2011	FNADT	14 065,61				
2011	REGION	79 038,46				
2012	FNADT	135 934,39				
2012	REGION	270 961,54				
2012	CAF	20 000,00				
2012	FEDER	288 250,00				
Sous Totaux Travaux de réhab.		909 250,00		323954,56	59 228,04	383 182,60
TOTAUX		914 250,00		328 954,56	59 228,04	388 182,60

AUDIT CONSULTANT
Commissaire aux Comptes

Travaux de réhabilitation du Foyer des Jeunes Travailleurs (	Montant à l'actif			Montant au passif			Montant autofinancé (fonds propres+emprunts)		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Hors logements)									
budget total	1 873 665,00			909 250,00			964 415,00		
Montant réalisé au 31/12/2012	1 396 803,51	38 828,15	1 357 975,36	845 602,50	18 842,48	826 760,02	551 201,01	19 985,67	531 215,34
% d'avancement 2012	74,55%			74,55%					
montant réalisé au 31/12/2013	1 464 190,98	95 676,36	1 329 686,47	845 602,50	50 682,78	776 077,24	618 588,48	64 979,25	553 609,23
% d'avancement 2013	93,00			93,00					
montant réalisé au 31,12,2014	1 581 466,45	105 715,68	1 341 246,26	909 250,00	63 348,06	776 376,68	672 216,45	107 346,87	564 869,58
% d'avancement des travaux	100,00			100,00					
Commentaires renvois	(1)	(2)							
année 2015		107 006,69	1 234 239,57	(1)	(2)				
année 2016		107 006,69	1 127 232,88		63 731,17	712 645,51		43 275,52	521 594,06
année 2017		106 775,47	1 020 457,41		63 731,17	648 914,34		43 275,52	478 318,54
année 2018					63 618,96	585 295,38		43 156,51	435 162,03
année 2019		103 041,94	917 415,47		59 228,04	526 067,34		43 813,90	391 348,13
année 2020		101 660,75	815 754,72		56 192,12	469 875,22		45 468,63	345 879,50
année 2021		101 450,77	714 303,95		56 071,90	413 803,32		45 378,87	300 500,63
année 2022		84 513,45	528 339,73		47 567,03	357 731,42		45 378,87	255 121,76
année 2023		69 881,45	458 458,28		40 991,44	269 172,95		36 946,42	218 175,34
année 2024		69 667,69	388 790,59		40 743,59	228 429,36		28 890,01	189 285,33
année 2025		69 617,58	319 173,01		40 714,90	187 714,46		28 924,10	160 361,23
année 2026		69 617,58	249 555,43		40 714,90	146 999,56		28 902,68	131 458,55
année 2027		69 600,41	179 955,02		40 706,57	106 292,99		28 902,68	102 555,87
année 2028		69 581,02	110 374,00		40 697,16	65 595,83		28 893,84	73 662,03
année 2029		69 581,02	40 792,98		40 697,16	24 898,67		28 883,86	44 778,17
année 2030		40 792,98	0,00		24 898,67	0,00		15 894,31	15 894,31
			0,00			0,00		0,00	0,00
TOTAUX		1 380 074,41			795 219,16			584 855,25	

(1)

la réhabilitation des espaces a été terminée au 31.12.2014

Les subventions d'investissements ont été constatées en intégralité au passif du bilan (y compris celles restant à recevoir)
La base de calcul de "l'amortissement" des subventions a été calculée suivant le % d'avancement.

(2)

Les immobilisations ont donné lieu à amortissement suivant leurs durées de vie prévues, limitées à la durée maximale du bail soit jusqu'en 2030 (18 ans)
"l'amortissement" des subventions d'équipement a été effectué au prorata suivant les mêmes critèresAUDIT CONSULTANT
Commissaire aux Comptes

EAU PROVISION

Situation et mouvement n° compte	Provisions cumulées au début de période	Augmentations de provisions de l'exercice	Diminutions de provision de l'exercice	Provisions cumulées à la fin de l'exercice
provisions pour risques et charges	65 677,10	3 513,62		69 190,72
provisions pour renouvellement des immobilisations	28 553,93		5 926,24	22 627,69
provisions pour grosses réparations	250 519,21	21 755,03	25 844,46	246 429,78
10 provisions pour entretien des locaux	146 743,34	15 393,53	14 542,22	147 594,65
	491 493,58	40 662,18	46 312,92	485 842,84

dotations sur les modalités de dotations et reprises

compte 151800 correspond à un lissage des annuités des emprunts contractés envers la CCI pour 1 895,31 euros et l'UNICIL pour 3 618,31

compte 157200 La dotation a été fixée à un pourcentage du montant du prix de revient révisé

compte 157210 La dotation a été fixée à 1% des recettes

prise de "PGR" s'effectue en fonction des dotations aux amortissements constatées en charges nettes (deduction faite de la quote part des subventions d'investissement)
prise effectuée correspond à la charge d'entretien des locaux supportée en 2018 pour le compte 157210

AUDIT CONSULTANT
Commissaire aux Comptes

ANNEXE 5

ASSOCIATION BATIR

73 BD GEORGES POMPIDOU

05000 GAP

AUDIT CONSULTANT
Commissaire aux Comptes

[illegible]

ANNEXE 6

CHARGES A PAYER 2018

ASSOCIATION BATIR
73 BD GEORGES POMPIDOU
05000 GAP

N° COMPTE	LIBELLE	MONTANT
6251	DEPLACEMENT LDJE DECEMBRE ALAIN	208,80
64521	INDEMNITE FIN CARRIERE 2018	1 940,96
6281	COTISATION ADILE 2018	50,00
622642	HONORAIRES COMMISSAIRE AUX CPT 2018	5 300,00
6166	REVISION RESPONSABILITE CIVILE	286,17
		7 785,93

AUDIT CONSULTANT
Commissaire aux Comptes

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE 2018

Annexe 7

ASSOCIATION BATIR
73 BD GEORGES POMPIDOU
05000 GAP

N° COMPTE	LIBELLE	MONTANT
4281	OFFICE DU TOURISME 2019	100,00
6153	BMH CONTRAT ENTRETIEN 2019	1 172,68
		1 272,68

AUDIT CONSULTANT
Commissaire aux Comptes